



Amnesty International

informations mensuelles internationales

Vol. VI no 11

Novembre 1976

Nouveaux convois de prisonniers pour Buru

Le nombre des prisonniers politiques envoyés cette année dans la colonie pénitentiaire indonésienne de l'île de Buru s'élève au total à plus de 3 000. Des renseignements parvenus à *AI* en provenance de Djakarta confirment que le nombre des prisonniers transférés dans l'île dépasse de loin le chiffre de 1 000 signalé dans les *Informations* d'août dernier.

D'après les informations recueillies, le gouvernement indonésien se propose d'envoyer au total 10 000 prisonniers à Buru pendant les deux années à venir, ce qui ferait passer la population pénitentiaire de cette île à environ 20 000 personnes.

Tous les prisonniers de l'île sont détenus sans avoir été inculpés ni jugés et nombre d'entre eux s'y trouvent déjà depuis plus de dix ans. Le gouvernement indonésien a indiqué à maintes reprises qu'il n'avait pas l'intention de faire passer ces personnes en jugement parce qu'il ne possédait pas suffisamment de preuves contre elles.

Il estime que ces prisonniers relèvent d'un plan de «réinstallation» définitive dans l'île. Mais il n'a pas réussi à persuader leurs familles de les y rejoindre; seules 200 d'entre elles l'ont fait depuis 1969, année où les déportations ont commencé. Une fois qu'elles s'y trouvent, ces familles ne sont pas autorisées à repartir.

Les conditions de vie dans l'île sont pénibles et de nombreux prisonniers sont en mauvaise santé. Les détenus sont obligés de travailler aux champs pour produire leur nourriture et celle de leurs gardiens, alors que le recours au travail forcé a été condamné par l'Organisation internationale du Travail.

Il semble que le gouvernement indonésien essaye de résoudre le problème que lui posent les 100 000 prisonniers politiques du pays en envoyant un grand nombre d'entre eux des prisons de Java à l'île de Buru.

AI n'a cessé de condamner cette méthode, qui consiste à laisser les prisonniers indéfiniment dans l'île sans espoir de recouvrer la liberté.

CAHIER D'INFORMATION SUR TAIWAN

Plusieurs centaines de personnes suspectes d'opposition au gouvernement sont actuellement détenues à Taiwan (République de Chine) après avoir été jugées à huis clos par des tribunaux militaires.

Cette critique figure dans un cahier d'information de onze pages publié par *AI* au mois d'octobre, où il est précisé que les mesures d'intimidation prises contre des opposants virtuels au gouvernement nationaliste et les arrestations de dissidents politiques sont de pratique courante à Taiwan depuis la déclaration de l'état de siège, en mai 1949, et malgré l'amnistie partielle décrétée après la mort du président CHIANG Kai-shek en avril 1975.

• 35 personnes arrêtées pour «complot»

Environ 35 personnes auraient été arrêtées après l'annonce par le gouvernement indonésien, le 22 septembre, qu'il avait découvert un «complot» destiné à faire échec à l'autorité du président SUHARTO.

Les signataires d'un document critiquant la politique du gouvernement seraient impliqués dans ce «complot». Parmi ceux qui auraient participé figureraient l'ancien vice-président, Mohammad HATTA, et des citoyens éminents, dont les chefs des communautés islamique et chrétienne.

Il y a vraisemblablement eu non pas un complot mais une simple tentative de mise au point d'une déclaration commune critiquant le gouvernement du président Suharto.

AI suit les cas des personnes dont l'arrestation a été signalée.

PRAGUE: ACCÈS AU TRIBUNAL REFUSÉ A UN OBSERVATEUR D'AI

L'observateur d'*AI* Henry GOLDMANN s'est vu refuser l'accès au tribunal de Prague où étaient jugés quatre jeunes musiciens, les 21 et 22 septembre.

M. Goldmann, qui est un avocat autrichien, avait tenté au mois d'août d'assister en qualité d'observateur au procès de 14 musiciens appartenant aux groupes rock «Plastic People of the Universe» et «DG 307», mais ce procès avait été renvoyé au 21 septembre (*Informations* de septembre).

Quatre musiciens sont passés en jugement les 21 et 22 septembre: Ivan JIROUS, spécialiste d'histoire de l'art et directeur artistique de Plastic People (condamné à 18 mois de prison le 23 septembre), Pavel ZAJICEK, parolier des deux groupes (condamné à 12 mois), Svatopluk KARASEK, ancien pasteur protestant et chanteur dans le groupe Plastic People (condamné à 8 mois) et Vratislav BRABENEC, également membre de Plastic People (condamné à huit mois).

Ces quatre personnes étaient accusées de «troubler systématiquement l'ordre public».

(suite en p. 2, col. 1)

SUPPRESSION DE L'AIDE MILITAIRE A L'URUGUAY

Le Congrès des Etats-Unis a décidé le 20 septembre de supprimer l'aide militaire à l'Uruguay. Par sa décision, il confirmait le vote d'un comité mixte du Sénat et de la Chambre des représentants, intervenu le même mois, qui tendait à mettre fin à l'aide militaire à l'Uruguay, à l'enlèvement et à l'instruction militaires ainsi qu'à l'octroi de crédits pour l'achat d'armements au cours du prochain exercice financier.

Aux termes de l'article 502B de la loi des Etats-Unis sur l'aide aux pays étrangers, l'aide militaire peut être supprimée lorsqu'il est établi qu'il existe dans un pays donné une situation qui révèle «des violations flagrantes et systématiques de droits de l'homme internationalement reconnus».

M. Edward KOCH, membre de la Chambre des représentants, qui avait préconisé la suppression de l'aide, a déclaré: «Puisque les dirigeants des forces armées uruguayennes sont responsables, en fait, de la répression systématique dans leur pays, nous devenons, en fournissant une aide militaire... destinée à assurer la «sécurité intérieure», complices de la répression.»

Le 27 juillet, Edy KAUFMAN, chercheur d'*AI*, a fait, lors d'une séance d'un sous-comité de la Chambre des représentants, une déposition sur les violations des droits de l'homme en Uruguay. Il a indiqué que ce pays comptait environ 5 000 prisonniers politiques, ce qui représentait, par rapport au nombre d'habitants, le pourcentage le plus élevé de toute l'Amérique du Sud.

Il a également fait état des preuves dont il disposait de la pratique généralisée de la torture en Uruguay et signalé les 29 cas dans lesquels *AI* avait acquis la certitude que les personnes en question étaient mortes à la suite des brutalités dont elles avaient fait l'objet.

Peu après cette décision du Congrès, des ministres détenteurs des portefeuilles les plus importants et des hauts fonctionnaires de l'Uruguay ont élevé des protestations. Le 27 septembre, le ministre uruguayen de la défense, M. Walter RAVENNA, a déclaré que «peu de pays étaient en meilleure position que l'Uruguay en matière de droits de l'homme... car rares étaient ceux dans lesquels les traditions culturelles et républicaines étaient enracinées depuis aussi longtemps et aussi fortement». Auparavant, le général de brigade Jorge BORAD avait reproché aux membres du Congrès des Etats-Unis de prêter attention à des allégations de violations des droits de l'homme émanant notamment de membres de partis d'opposition et d'une obscure organisation internationale aux objectifs douteux, qui mène des campagnes contre notre pays».

Le Congrès des Etats-Unis a voté depuis trois ans plusieurs amendements limitant l'aide aux pays qui violent systématiquement les droits de l'homme. Cependant, si l'on excepte le Chili, qui ne reçoit plus qu'une aide réduite, l'Uruguay est le seul pays auquel les Etats-Unis ont supprimé expressément leur aide militaire.

(suite en p. 4, col. 3)

Prague, suite de p. 1

Les charges avaient trait à des activités culturelles et à un mode de vie non conformistes.

Selon la législation tchécoslovaque, les procès doivent être publics et *AI* ne croyait pas qu'il fallait une autorisation spéciale pour assister à ce procès. M. Goldmann s'était néanmoins présenté le 30 août au président du tribunal, au juge présidant le procès et à deux des avocats des accusés, afin de s'assurer qu'on ne lui interdirait pas d'assister au procès faute de place.

D'autre part, *AI* avait écrit aux autorités judiciaires tchécoslovaques pour présenter M. Goldmann et demander qu'il soit admis dans la salle d'audience.

Malgré ces précautions, M. Goldmann n'a pas pu assister au procès le premier jour, sous prétexte qu'il n'y avait pas de place pour lui. Il en a été de même le second jour, bien qu'un parent de l'un des accusés ait offert de lui laisser sa propre carte d'entrée afin qu'un observateur d'*AI* puisse assister aux débats.

Le procès ne s'est pas entièrement déroulé à huis clos. Plusieurs membres de la famille et au moins un membre du public ont pu y assister. Mais nombre de citoyens tchécoslovaques n'ont pu y obtenir accès, alors que les autorités se rendaient compte du grand intérêt soulevé par l'affaire, tant dans le pays même qu'à l'étranger.

Le 30 septembre, *AI* a adressé aux autorités judiciaires tchécoslovaques une protestation au sujet de l'exclusion de M. Goldmann.

KURDES ARRÊTÉS EN IRAK MALGRÉ LES AMNISTIES

En Irak, des milliers de Kurdes ont été arrêtés et un certain nombre d'entre eux torturés depuis la cessation des hostilités, en mars 1975, malgré l'amnistie annoncée alors et prorogée à diverses occasions jusqu'en octobre 1975. On sait que de nombreux Kurdes ont été exécutés.

AI a exprimé son inquiétude dans une lettre adressée le 28 octobre à M. Ahmed Hassan AL BAKR, président de la République irakienne. Elle a instamment demandé que tous ceux qui se rendent à la suite de l'amnistie décrétée le 26 août et en vigueur jusqu'au 15 octobre 1976 soient assurés de bénéficier d'un sauf-conduit.

AI a dressé une liste de 122 Kurdes qui ont été arrêtés ou exécutés depuis 18 mois. Cette liste comprend :

- Des Kurdes qui s'étaient rendus aux forces armées à la suite de l'amnistie de 1975 et qui ont été exécutés ultérieurement;

- Des Kurdes qui avaient été arrêtés avant l'arrêt des hostilités mais qui ont été exécutés après le cessez-le-feu;

- Des Kurdes qui avaient été arrêtés ou exécutés en raison de leur prétendue participation à des activités politiques. Tel est notamment le cas de quatre écoliers de 14 à 15 ans dont les noms ne sont pas connus et qui auraient été arrêtés parce qu'ils étaient en possession de tracts politiques. Ils seraient morts sous la torture en juillet ou en août 1976.

AI a aussi exprimé son inquiétude au sujet des informations selon lesquelles plusieurs milliers de Kurdes qui s'étaient rendus aux forces armées et que l'on soupçonnait d'appartenir au Parti démocratique kurde, aux forces armées kurdes ou aux services de renseignements kurdes ont été arrêtés et conduits dans des camps de détention situés dans les villes de Diwaniya, Nasiriya, Tiqar et Amara, dans le sud du pays.

Selon des témoignages de première main, ils ont été maltraités et torturés pendant les interrogatoires.

Les autorités irakiennes ayant apparemment refusé à des organisations internationales ou à vocation humanitaire l'autorisation de visiter les camps de détention et les prisons ou d'assister à des procès, il est difficile de juger de l'exactitude et de la validité des allégations et des plaintes.

Dans sa lettre au président Al Bakr, *AI* a exprimé le souhait de recevoir une réponse positive à sa demande d'envoi d'une mission en Irak. Depuis décembre 1975, *AI* a écrit deux fois aux autorités irakiennes pour solliciter l'autorisation d'envoyer une mission en Irak, mais elle n'a encore reçu aucune réponse.

AI DEMANDE QU'IL SOIT MIS FIN AUX EXÉCUTIONS EN THAÏLANDE

Le 14 octobre, *AI* a adressé un pressant appel au nouveau premier ministre de Thaïlande, M. Thanin KRAIVICHEN, le priant d'intervenir pour mettre fin aux meurtres commis par des groupes de vigilance. *AI* a demandé aussi la libération de 1 500 étudiants détenus ainsi que celle d'autres personnes qui seraient en prison.

La police aurait libéré sous caution 1 400 étudiants, mais il y en a encore beaucoup en prison, dans des cellules surpeuplées, notamment au centre de formation de la police de Bangkok. Les nouvelles au sujet de brutalités policières sont particulièrement alarmantes.

Le 6 octobre, le «comité de réforme administrative» a pris le pouvoir en Thaïlande à la faveur d'une lutte ouverte qui s'est engagée entre étudiants à Bangkok. Pendant plusieurs jours, on a signalé de violentes fusillades et des effusions de sang dans la capitale. La police et l'armée ont saisi, dans les universités et dans les librairies de la ville, des milliers de livres et de documents prétendument communistes. Les livres ont plus tard été brûlés au quartier général de la police.

On signale aussi des arrestations en masse parmi les nombreux réfugiés vietnamiens dans le nord du pays.

RHODESIE: EVÊQUE CONDAMNÉ A DIX ANS DE PRISON

Le 1er octobre, un juge rhodésien a condamné à dix ans de travaux forcés l'évêque catholique romain Donal LAMONT, d'Umtali, lequel avait plaidé coupable au titre des quatre chefs d'inculpation relevés contre lui en vertu de la loi sur le maintien de l'ordre public et des lois relatives à la procédure pénale.

L'évêque Lamont a reconnu avoir refusé à deux reprises d'indiquer l'endroit où se trouvaient des combattants nationalistes africains et avoir conseillé à une religieuse catholique romaine d'adopter la même attitude.

Au cours de son procès, qui a duré trois jours, Mgr Lamont a précisé qu'il avait délibérément bravé la loi pour attirer l'attention de l'étranger sur le dilemme devant lequel se trouvent les civils vivant dans les régions de Rhodesie où sévit la guerre. Ils doivent en effet, soit dénoncer les combattants nationalistes et s'exposer ainsi à leurs représailles, soit garder le silence et risquer des poursuites pénales.

Mgr Lamont a déclaré que cette situation était la conséquence naturelle de la politique de répression et de discrimination que mène le régime illégal de Rhodesie. «Comment

pourrions-nous, a-t-il demandé, moi ou tout autre évêque, demeurer indifférent devant l'injustice criante qui nous entoure et dont souffre particulièrement la vaste majorité de la population rhodésienne?»

L'évêque Lamont a été libéré sous caution dans l'attente d'un jugement en appel.

C'est le juriste américain Bruce SUMNER qui assistait à son procès comme observateur d'*AI*.

● Rapport sur la Rhodesie

Un rapport publié au mois d'octobre par la Commission catholique pour la justice et la paix en Rhodesie contient des critiques précises de la politique du gouvernement rhodésien et plus particulièrement des activités des forces de sécurité du régime. Sous le titre *Civil War in Rhodesia*, il donne des précisions sur l'arrestation, la torture et l'assassinat d'un grand nombre de civils africains par les forces de sécurité rhodésiennes.

Ce rapport peut être obtenu auprès du Catholic Institute for International Relations, 4 Cambridge Terrace, Londres NW1, Grande-Bretagne, au prix de 1 livre sterling (2 dollars des Etats-Unis).

AI DEMANDE A L'ÉGYPTE DE COMMUER UNE CONDAMNATION A MORT

Le 12 octobre, *AI* a instamment prié le président Anouar el-SADATE de commuer, pour des motifs humanitaires, la peine de mort à laquelle a été condamné Emadeddine ABOU RAKIK.

M. Abou Rakik a été condamné à mort le 11 octobre par un tribunal militaire pour avoir déposé en août dernier deux bombes dans un immeuble occupé par des services publics.

JAMAÏQUE: 174 PERSONNES DÉTENUES

AI a écrit le 7 octobre à M. Michael M. MANLEY, premier ministre jamaïquain, pour lui demander instamment d'ordonner la mise en jugement ou la libération de 174 personnes qui sont détenues sans jugement en vertu de l'état d'urgence proclamé en juin.

AI DEMANDE LA LIBÉRATION DE PRISONNIERS POLITIQUES AU TRANSKEI

Plus de 30 personnes seraient toujours détenues au secret au Transkei, qui est devenu indépendant le 26 octobre 1976. Il s'agit du premier bantoustan auquel a été octroyée l'indépendance dans le cadre de la politique d'*apartheid* de l'Afrique du Sud.

Dans un télégramme adressé le 25 octobre au nouveau premier ministre du Transkei, Kaiser MATANZIMA, *AI* a prié le gouvernement de marquer son accession à l'indépendance en libérant tous les détenus politiques. Il a instamment invité le chef Matanzima à affirmer le nouveau statut du Transkei en abrogeant toutes les lois répressives sud-africaines encore en vigueur dans la nouvelle république.

Prisonniers libérés et cas nouveaux
Le secrétariat international a appris en septembre la libération de 138 prisonniers adoptés par *AI* et a pris en charge 135 cas nouveaux.

Campagne pour les prisonniers du mois

Il est rappelé aux participants à la campagne que les appels ne doivent être adressés qu'aux personnes nommées à la fin de l'exposé de chaque cas. Il ne faut en aucun cas adresser de communication à un prisonnier. Il importe, dans l'intérêt du prisonnier, que les messages adressés aux autorités soient rédigés avec soin et en termes courtois et qu'ils ne procèdent jamais d'un parti pris.

Malebelle Joseph MOLOKENG, Afrique du Sud

Malebelle MOLOKENG, ancien président de l'Organisation nationale de la jeunesse (NAYO), a été arrêté le 2 septembre 1976 en vertu de la nouvelle loi portant amendement de la législation sur la sécurité intérieure en Afrique du Sud (*Internal Security Amendment Act*). Cette loi prévoit le maintien en détention préventive pour une durée indéfinie, et il semble peu probable dans ces conditions que M. Molokeng soit jamais inculpé ou jugé.

M. Molokeng a été président de la NAYO, une des principales organisations du mouvement «black consciousness», jusqu'en juillet 1975, date où il a été arrêté en vertu de l'article 6 de la loi sud-africaine sur le terrorisme. Après avoir été gardé au secret pendant plusieurs mois, il a été inculpé avec six autres membres de la NAYO, en application de la loi sur le terrorisme et de la loi sur la répression du communisme.

Le procès devait avoir lieu à Johannesburg en mars 1976, mais il a été renvoyé à la Cour suprême de Pretoria en raison de manifestations de masse en faveur des sept accusés les deux premiers jours du procès (*Informations* de juin), à l'issue duquel deux d'entre eux ont été condamnés, le 21 mai, à la peine statutaire minimale de cinq ans de prison prévue par la loi sur le terrorisme. Molokeng et les quatre autres inculpés ont été acquittés et mis en liberté.

Depuis le début des troubles dans la ville noire de Soweto en juin dernier, la police de sûreté d'Afrique du Sud a effectué une série de descentes au cours desquelles la majorité des leaders du mouvement «black consciousness» ont été arrêtés ou mis en détention.

Deux au moins de ceux qui avaient été mis en détention, Mapetla MOHAPI et Luke MAZWEMBE, deux hommes jeunes, sont morts dans des circonstances mystérieuses alors qu'ils étaient au secret. On éprouve naturellement des craintes pour la sécurité de tous ceux qui, comme Malebelle Molokeng, sont détenus à l'heure actuelle.

Veillez écrire des lettres rédigées en termes courtois pour demander la libération de Malebelle Molokeng et les envoyer aux adresses suivantes: The Honourable B.J. Vorster, Prime Minister, Union Buildings, Pretoria, Afrique du Sud; *et:* The Honourable J.T. Kruger, Minister of Justice, Union Buildings, Pretoria, Afrique du Sud.

Jesus PU Santos, Guatemala

Jesus PU Santos est l'un des 16 paysans indiens qui ont été arrêtés le 9 mars 1976 dans le nord du Guatemala, à San Miguel Uspantán, localité du département de Quiché. Tous sont des paysans qui pratiquent l'agriculture de subsistance et possèdent de petites parcelles de terre conjointement avec leur communauté. En tant que membres d'un groupe ethnique et économique n'ayant qu'un recours en droit limité, ils sont exposés aux persécutions par les autorités locales.

M. Pu et ses compagnons ont été accusés par la grande entreprise agricole San Francisco Cotzal d'usurpation de terres et de dommages à la propriété. Il semble que cette entreprise empêchait les paysans d'accéder

aux terres qui leur appartiennent légalement, et que ses agents ont brûlé leurs récoltes.

Les terres ont augmenté de valeur par suite de la hausse des prix des céréales de consommation courante et aussi parce que la région pourrait recéler des gisements de pétrole et qu'on envisage la construction d'une grande route d'accès à ce secteur. Des personnes étrangères à la région ou de gros propriétaires terriens locaux achètent actuellement les droits de propriété sur les petits domaines agricoles qui étaient jusque-là propriété nationale. Dans le cas particulier considéré, les terres ont été enregistrées en 1899 au nom de la communauté indienne de Patinamit, à laquelle appartiennent les paysans arrêtés.

Le 27 avril, Fernando Tezaguic Tohón, membre du parlement, a demandé à ce dernier d'exiger la libération de ces 16 paysans, mais les autorités ont alors prétendu qu'ils n'étaient pas en détention.

Le colonel Manuel de Jesus Arana Mansila, gouverneur du département de Quiché, avait reçu ordre du gouvernement central d'enquêter sur les affirmations selon lesquelles des paysans avaient fait l'objet de persécutions dans la région. En mai, il a soutenu qu'il ne pouvait pas y avoir eu de persécutions, du fait qu'il n'y avait que trois agents de la police nationale en poste dans le secteur. Mais les autorités locales sont habilitées à désigner un nombre illimité de civils comme agents chargés de faire appliquer la loi, et de nombreuses propriétés privées ont statut d'unité administrative et disposent d'éléments armés pour assurer l'ordre public. Ces forces parapolicieres seraient responsables d'un grand nombre d'arrestations et de «disparitions» dans les régions rurales.

Il est fort probable que les agents de l'ordre public qui ont arrêtés M. Pu et ses compagnons étaient au service de l'Empresa Agrícola San Francisco Cotzal, qui avait formulé l'accusation contre les membres de la communauté de Patinamit à propos de litiges au sujet de terres.

Veillez écrire des lettres rédigées en termes courtois pour demander où se trouve Jesus Pu Santos et réclamer sa libération, et les envoyer à l'adresse suivante: Monsieur le Président Kjell Eugenio Laugerud Garcia, Président de la République, Palacio Nacional, Zona 1, Guatemala, Guatemala C.A. *En envoyer des copies à l'ambassade du Guatemala dans votre pays.*

Saiyid Abdul Hadi Chihab, République démocratique populaire du Yémen

Saiyid Abdul Hadi Chihab, détenu dans la prison d'Al Mansura à Aden depuis la fin 1967 ou le début 1968, n'a jamais été inculpé ni jugé. Il approche maintenant de la cinquantaine et il était officier supérieur dans la police d'Aden avant que le pays n'accède à l'indépendance en novembre 1967. Pendant une brève période avant son arrestation, il avait été commissaire à la sécurité intérieure.

Les raisons précises de son arrestation et de son maintien en prison ne sont pas connues, et ni lui ni les siens n'ont été informés des charges retenues contre lui. Mais, en tant qu'ancien officier supérieur de la police d'Aden qui avait été formée par les Britanniques,

il serait considéré comme ayant été associé avec les autorités en place avant l'indépendance, donc suspect et à ce titre passible d'arrestation. (Un certain nombre de ministres et de fonctionnaires en activité avant l'indépendance sont aussi en prison depuis 1967.)

Le régime appliqué dans la prison d'Al Mansura est satisfaisant, et les membres de sa famille étaient autorisés à lui rendre visite régulièrement, mais en février 1975 il a été mis fin à ces visites et, selon certaines rumeurs, le prisonnier aurait été transféré à cette époque à l'île de Socotra. Des représentants d'AI se sont rendus à Aden en mai 1975; on leur a dit qu'Abdul Hadi Chihab avait été libéré de la prison d'Al Mansura en février, mais on ne leur a pas permis de le rencontrer. Depuis, on a appris que la famille d'Abdul Hadi Chihab est à nouveau autorisée à le voir à la prison d'Al Mansura.

Abdul Hadi Chihab est marié et père de six enfants. Sa femme vit maintenant dans la République arabe du Yémen.

Veillez écrire des lettres rédigées en termes courtois pour demander la libération de Saiyid Abdul Hadi Chihab et les adresser à: His Excellency Salem Rubia Ali, President of the Presidential Council, Aden, République démocratique populaire du Yémen.

Nouvelles de campagnes précédentes

Un prisonnier politique adopté par AI, Khan Abdul GHAFFAR KHAN, âgé de 86 ans, ancien leader politique des Pakhtoons au Pakistan, a été libéré le 29 août, après 16 mois de détention (*Prisonniers du mois, Informations* de juillet).

Dans le courant de l'année, M. Ghaffar Khan avait été transféré de la prison à l'hôpital militaire de Kohat à cause de troubles cardiaques et d'une affection oculaire grave.

M. Zhulfikar Ali BHUTTO, premier ministre pakistanais, aurait ordonné la libération de M. Ghaffar Khan «en considération de son grand âge et pour marquer le début du mois saint du Ramadan».

Rectification: Vladimir BALAKHOV (Prisonniers du mois, *Informations* d'octobre) était traducteur à l'Organisation météorologique mondiale et non pas «membre de la délégation soviétique».

L'INDE LIBÈRE UN PRISONNIER ADOPTÉ PAR AI

Piloo MODY, qui avait été adopté par AI, a été libéré le 6 octobre par les autorités indiennes après avoir été maintenu en détention pendant 14 mois en vertu de la loi sur le maintien de la sécurité intérieure.

M. Mody est secrétaire général du *Bharatiya Lok Dal* (parti populaire) et président du parti Swatantra. Le *Bharatiya Lok Dal* a été formé en 1974 pour s'opposer au parti du Congrès actuellement au pouvoir. Il regroupe sept petits partis d'opposition, dont le parti Swatantra de la libre entreprise. M. Mody a

(suite en p. 4, col. 1)

Inde, suite de p. 3

l'intention de poursuivre ses activités au sein de l'opposition.

Il avait été arrêté le 26 juin 1975, avec d'autres chefs de l'opposition, après que le gouvernement indien eut proclamé l'état d'urgence.

M. Mody n'est que le quatrième des principaux chefs de l'opposition à avoir été remis en liberté depuis que l'état d'urgence a été imposé l'année dernière.

Parmi les autres personnalités de l'opposition qui sont toujours en prison figurent Morarji DESAI, chef du parti d'opposition du Congrès, et Jyotirmoy BOSU, chef adjoint du parti communiste indien (marxiste).

Au moins 40 000 personnes ont été emprisonnées en Inde, en vertu de l'état d'urgence.

UN MEMBRE D'AI HARCELÉ EN UNION SOVIÉTIQUE

Deux membres du groupe d'AI de Moscou se sont plaints de ce que la police de sûreté de l'Etat a harcelé et menacé de mort Vladimir ALBRECHT, secrétaire par intérim du groupe.

AI avait invité M. Albrecht et le président du groupe, Valentin TOURCHINE, à assister à la session du Conseil international à Strasbourg, du 24 au 26 septembre.

M. Albrecht, mathématicien et physicien, a fait des démarches auprès des autorités soviétiques pour obtenir l'autorisation de se rendre en France. Le 30 août, il a été convoqué au ministère de l'intérieur, où il a appris qu'il ne recevrait pas l'autorisation demandée. En même temps, il a été invité à rencontrer seul un fonctionnaire qui refusait de donner son nom. M. Albrecht a refusé de voir ce fonctionnaire dans ces conditions.

Le même jour, M. Albrecht a remarqué qu'il était suivi par plusieurs hommes qu'il supposait être des agents du Comité de sécurité de l'Etat (KGB). Ces hommes n'essayaient d'ailleurs pas de cacher leur présence et engagèrent la conversation avec M. Albrecht. L'un d'eux l'avertit qu'il le «jetterait sur la voie du métro de Moscou», tandis qu'un autre le menaçait de coups, et qu'un troisième lui déclarait: «Je vous descendrai, si j'en reçois l'ordre.» M. Albrecht a été suivi pendant 4 jours au moins.

AI a reçu ces renseignements dans un message adressé par MM. Tourchine et Albrecht à la réunion de Strasbourg. La lettre était datée du 3 septembre, mais, en raison de l'irrégularité qui caractérise l'acheminement de la correspondance entre le siège d'AI à Londres et le groupe de Moscou, elle n'est parvenue à Londres qu'au début d'octobre.

Le 18 octobre, AI a prié les autorités judiciaires de l'Union soviétique d'ordonner une enquête au sujet des harcèlements dont s'était plaint M. Albrecht.

M. Albrecht assume, par intérim, les fonctions de secrétaire du groupe d'AI de Moscou depuis l'arrestation, en avril 1975, du secrétaire en titre, Andréï TVERDOKHLEBOV. Celui-ci purge actuellement une peine d'exil en Sibérie.

Un autre membre du groupe, le docteur Serguï KOVALYOV, a été condamné à sept ans d'emprisonnement à régime strict après avoir été déclaré coupable d'«agitation et propagande antisoviétiques».

AI DEMANDE AU VIET NAM DE COMMUER DES PEINES DE MORT

Trois membres d'un groupe d'opposition catholique romaine au Viet Nam ont été condamnés à mort par un tribunal du peuple, à Saïgon-Ville-Hô Chi Min. Un article paru dans le journal vietnamien *Saïgon Giaiphong* du 21 septembre indiquait les condamnations prononcées contre NGUYEN Duc Hung, NGUYEN Huu Nghi et NGUYEN Suan Hung.

Les trois hommes se trouvaient parmi les 14 personnes arrêtées en février à la suite d'un affrontement à coups de feu avec la police, autour de l'église catholique de Vin-Son où elles avaient trouvé refuge. Ces personnes sont prétendument membres de l'armée populaire pour le redressement national, qui est un groupe de résistance.

Selon certaines informations, les condamnations doivent être confirmées par le président, mais aucun renseignement supplémentaire n'était parvenu au moment de mettre sous presse.

Le 28 septembre, AI avait adressé un appel à M. TON Duc Thang, président de la République socialiste du Viet Nam, le priant de commuer les peines pour des raisons humanitaires.

EXÉCUTIONS EN SYRIE

AI a écrit le 6 octobre au président de la Syrie, M. Hafez ASSAD, pour déplorer l'exécution de Jabbar DARWICH, Mouhammad BARQAWI et Moutasem JAYYOUCHI. Ils avaient été pendus publiquement le 27 septembre. Les trois hommes étaient impliqués dans une attaque dirigée contre l'hôtel Sémiramis, à Damas, qui s'est déroulée le 26 septembre et au cours de laquelle quatre personnes ont été tuées et 34 blessées.

La lettre disait: «Si Amnesty International condamne absolument les actes de violence tels que celui qui s'est déroulé à l'hôtel Sémiramis, elle s'oppose également sans réserve à la peine capitale... AI déplore tout particulièrement le fait que ces hommes se soient vu refuser le droit à un procès public ou à tout autre moyen de défense, ce qui est contraire aux dispositions de la Constitution syrienne (article 28,4)».

● La Syrie relâche un prisonnier adopté par AI

AI a appris en octobre que M. Suhel HASSAN, prisonnier syrien adopté, avait été libéré.

Ancien officier dans l'armée et ingénieur civil de son métier, M. Hassan avait été arrêté une première fois lorsque le président Hafez ASSAD prit le pouvoir, en 1970. Il a été détenu pendant trois mois puis arrêté à nouveau en novembre 1972, prétendument pour avoir failli à son devoir d'informer les autorités syriennes au sujet d'une révolte que fomentait contre le gouvernement un groupe d'officiers.

Il n'a jamais été formellement inculpé, ni jugé. Il était détenu à la prison Al Mezze, à Damas.

AMNESTY INTERNATIONAL OFFRE UN POSTE DE SECRÉTAIRE GÉNÉRAL ADJOINT au secrétariat international, à Londres

Le candidat retenu sera chargé, sous l'autorité du Secrétaire général et du Comité exécutif international, de veiller au respect des normes les plus élevées d'exactitude, d'impartialité et de discernement dans les activités d'Amnesty visant à la protection de certains droits de l'homme.

Le poste exige de l'expérience dans le domaine des affaires internationales et des organisations internationales et une très bonne connaissance de la situation politique, économique et juridique internationale, ainsi que de bons états de service en tant qu'administrateur et organisateur.

Il est indispensable qu'outre l'anglais, le candidat connaisse bien au moins une autre langue, et qu'il soit disposé à voyager. Traitement annuel: environ 5 400 livres sterling.

Les lettres de candidature, accompagnées d'un *curriculum vitae* détaillé, devront être adressées au Secrétaire général, Amnesty International, 53 Theobald's Road, Londres WC1X 8SP, Grande-Bretagne

Taiwan, suite de p. 1

- Recours à la peine de mort pour punir certains délits criminels et politiques.

Dans ce cahier, AI s'élève contre la pratique consistant à maintenir des détenus politiques au secret pendant une période indéterminée avant de les faire passer en jugement. Il n'est pas rare que des détenus déclarent, durant leur procès, que des aveux leur ont été arrachés par la violence. Or, ces aveux constituent souvent la seule preuve justifiant leur condamnation.

On y trouve une description détaillée des conditions qui règnent dans les prisons ordinaires et la liste des prisons dans lesquelles sont enfermés des détenus politiques. Ceux qui ont été condamnés à des peines de longue durée sont généralement détenus dans le New Life Camp de Green Island, une prison totalement isolée située sur une île au large de la côte sud de Taiwan.

Le cahier signale aussi que de précédents appels adressés au gouvernement au nom de plusieurs prisonniers nécessitant des soins médicaux sont restés sans réponse.

Parmi ces prisonniers se trouve notamment l'éditeur HSIEH Ts'ung-min, emprisonné pour la deuxième fois en 1971, et qui a été torturé lors de son interrogatoire. M. Hsieh a passé plusieurs années au secret. Il souffre d'asthme, d'arthrite et d'allergie et a entrepris dernièrement trois grèves de la faim pour protester contre l'absence de soins médicaux appropriés.

Amnesty International Briefing on Taiwan (Republic of China): 11 pages, publié par Amnesty International Publications, 53 Theobald's Road, Londres WC1X 8SP, Grande-Bretagne. Prix: 40 pence (1 dollar des Etats-Unis) plus 20 pence (50 cents) pour frais de port. Prix de l'abonnement annuel à dix cahiers d'information sur différents pays: 6 livres sterling (15 dollars) port compris.

Tortionnaires grecs condamnés à des peines légères

Le procès de sept officiers et d'un agent de la police de sûreté d'Athènes (Asfaleia) accusés de torture s'est achevé le 12 octobre par deux acquittements, trois condamnations à moins d'un an de prison et trois autres condamnations à des peines d'un à deux ans.

Les policiers étaient accusés d'avoir causé des dommages corporels à une centaine de prisonniers détenus au siège de la police civile de sécurité de la rue Bouboulinas entre avril 1967 et août 1973.

Six des huit membres de la police de sûreté jugés avaient été dénoncés nommément comme tortionnaires dans le rapport d'AI de 1968 sur la Grèce, qui constatait que la torture dans les postes de police de la junte militaire était une pratique systématique et officiellement approuvée.

A la fin du procès, l'ancien chef de la police de sûreté d'Athènes, M. Vassilis LAMBROU, est sorti libre du tribunal. Il avait été signalé comme tortionnaire à la fois par AI et par le Conseil de l'Europe dans son rapport de 1969. M. Lambrou a été condamné à une peine de dix mois seulement. Aux termes de la législation grecque, on peut être dispensé de purger une peine d'emprisonnement de moins d'un an en payant une amende.

A la suite d'un autre procès, qui a pris fin le 14 octobre, cinq officiers supérieurs de gendarmerie, dont deux généraux, ont été condamnés à des peines allant jusqu'à six ans.

L'an dernier, la presse grecque avait signalé que 150 officiers et agents de la police de sûreté et de la gendarmerie de la région d'Athènes seraient jugés pour torture, mais seuls 28 d'entre eux sont passés devant le tribunal.

Sur ces 28 personnes, 12 ont bénéficié d'une ordonnance de non-lieu rendue par la cour d'appel, les 16 autres ont été inculpées non pas de crimes, mais seulement de délits. Trois d'entre elles ont été relâchées sur ordre du tribunal avant le début de leur procès. Au total, huit membres de la police de sûreté et cinq officiers de gendarmerie ont été jugés.

Comme les autorités n'avaient ni centralisé ni coordonné les enquêtes sur les allégations de torture, certains témoins de l'accusation ont refusé de témoigner à des procès qui leur paraissaient entachés de partialité en faveur des tortionnaires inculpés.

Le professeur Dyonisios KARAGIORGAS, qui avait subi des tortures, a été cité à comparaître comme témoin de l'accusation après avoir refusé d'assister au procès de son propre gré. Il a déclaré: «Je comparais sous la contrainte. Je ne suis pas venu volontairement, parce que je pense, comme le peuple grec, que le devoir de poursuivre les tortionnaires incombe à l'Etat. Les accusés d'aujourd'hui, ces misérables, ne m'intéressent pas. Nous avons dénoncé les tortionnaires

aux tribunaux militaires et au Conseil de l'Europe. Je ne ferai donc pas de déposition. Les tortionnaires sont toujours employés à la Sûreté.»

La déclaration du professeur Karagiorgas a trait au fait que tous les procès de tortionnaires qui ont eu lieu en Grèce depuis quinze mois résultaient de poursuites engagées à titre privé par des victimes. Ce n'est que l'accumulation des actions intentées qui a contraint le parquet à ordonner des enquêtes et à déférer les tortionnaires à la justice criminelle.

AI RÉITÈRE SA DEMANDE D'ENQUÊTE EN ISRAËL

AI réclame à nouveau une enquête sur le traitement des personnes détenues par la police et les forces de sécurité israéliennes. Cette question avait déjà fait l'objet d'une lettre d'AI adressée au premier ministre, M. Yitzhak RABIN, le 28 mai dernier (*Bulletin CAT* de juillet) et dont le cabinet de M. Rabin avait accusé réception en août.

Dans une lettre au premier ministre en date du 12 octobre, AI fait état de nouvelles allégations publiées dans la presse israélienne au sujet de mauvais traitements et de tortures qui auraient été infligés à des détenus.

Israel COHEN, détenu juif de droit commun soupçonné d'avoir commis un cambriolage, a été relâché en juin; le juge a en effet considéré que les aveux de culpabilité passés en avril par Israel Cohen avaient été obtenus sous la torture.

La police de Natania avait soumis M. Cohen à des chocs électriques, injecté du gaz lacrymogène dans un masque à gaz fixé à son visage et lui avait serré les poignets avec les menottes jusqu'à ce que le métal lui entaille la peau. Les plaintes de M. Cohen ont été corroborées par les conclusions de l'examen médical.

Le juge a refusé d'ajouter foi aux démentis de la police et il a déclaré: «Le tribunal ne donnera pas son consentement à de telles méthodes d'enquête. Je décide donc d'admettre l'appel et d'ordonner la libération immédiate.»

La police ayant fait appel de cette décision, un juge de la cour suprême a ordonné que M. Cohen soit à nouveau incarcéré.

Plusieurs cas analogues ont été signalés à Natania. L'une de ces affaires a donné lieu à une enquête de la police à la suite d'une plainte d'un membre du parlement. En juin, le ministre de la police a déclaré que, d'après les conclusions de l'enquête, quatre policiers avaient usé de violences illégales et qu'une action disciplinaire était en cours.

Le 15 octobre, un tribunal militaire siégeant à Tel-Aviv a condamné un commandant à deux ans de prison et l'a dégradé au rang de simple soldat pour avoir contribué à la mort d'un civil arabe suspecté d'agitation et arrêté sur le territoire de la rive occidentale du Jourdain.

Le tribunal a jugé que cet officier était

responsable de la mort du suspect, consécutive aux coups reçus.

Dans sa lettre d'octobre au premier ministre, AI déclare notamment:

«La conclusion qui semble s'imposer, c'est que les abus commis dans le passé, dont les victimes étaient surtout des détenus arabes, ont eu pour effet de rendre plus brutal le comportement des organes chargés du maintien de l'ordre, et qu'il apparaît clairement que votre gouvernement doit prendre de toute urgence des contre-mesures énergiques, d'autant que les autorités concernées, et notamment le ministre de la police et les tribunaux ont reconnu qu'il a été fait usage de «violences inutiles», dans certains cas au moins, pendant les interrogatoires. Amnesty International se permet donc de demander à nouveau qu'une enquête indépendante soit ordonnée sur tous les aspects de ce problème.»

ARGENTINE: DES POLICIERS «SE SUICIDENT» PENDANT LEUR INTERROGATOIRE

Deux frères, inspecteurs dans la police argentine, soupçonnés d'avoir des contacts avec des organisations illégales de gauche, se seraient «suicidés» après leur arrestation, en septembre.

Les communiqués officiels déclarent que Julio ANIBAL BADELL s'est jeté d'une fenêtre du troisième étage le 29 septembre. Son frère, Benito Esteban BADELL, se serait pendu dans sa cellule le 3 octobre. Ils avaient été détenus pour interrogatoire au commissariat central de la police de La Plata.

Le 14 octobre, AI a écrit au chef de l'état-major Roberto VIOLA, lui faisant part de sa préoccupation quant aux circonstances qui ont pu aboutir au prétendu suicide des deux frères.

● Dossier clandestin sur la torture

D'après de nombreuses sources, la torture pendant les interrogatoires serait de pratique courante en Argentine. Un dossier de 100 pages énumérant en détail les violations des droits de l'homme commises entre janvier et juin 1976 est récemment sorti d'Argentine par des voies clandestines.

Ce document a été établi par une commission argentine des droits de l'homme; il donne des renseignements détaillés sur l'usage de la torture et comporte notamment des témoignages individuels. Le document décrit les conditions inhumaines d'existence qui règnent dans les prisons et les camps de détention pour prisonniers arrêtés illégalement et donne les noms de douzaines de personnes qui ont été victimes d'assassinats politiques ou ont disparu après leur arrestation.

Les renseignements contenus dans ce dossier corroborent de nombreux témoignages et d'autres preuves reçus par AI.

BROCHURE SUR LA DEONTOLOGIE ET LA TORTURE

AI a publié en octobre une brochure de 32 pages qui traite des règles de déontologie à propos de la torture et contient des textes rédi-

(suite en p. 2. Bulletin CAT)

appels

Piotr STARTCHIK, Union soviétique

Piotr STARTCHIK, âgé de 38 ans, travaillait comme chef d'entrepôt à l'Institut de psychologie de Moscou lorsqu'il a été arrêté pour la première fois, en avril 1972, étant soupçonné de distribuer des écrits et des tracts clandestins du *samizdat* qui critiquaient les autorités soviétiques.

Malgré de nombreux témoignages attestant son exceptionnelle santé morale et intellectuelle, une commission psychiatrique l'a déclaré atteint de «schizophrénie latente» en décembre 1972, et il a été envoyé à l'hôpital-prison spécial de Kazan. Piotr Startchik est un chrétien convaincu, et son crucifix et sa bible ont été confisqués par les enquêteurs.

A Kazan, M. Startchik aurait été «traité» à l'halopéridol, tranquilisant qui, administré à fortes doses, peut provoquer un état apathique et dépressif. M. Startchik a dit à sa femme: «J'ai l'impression qu'il ne reste plus rien de moi.»

Après sa libération, en février 1975, M. Startchik a été classé dans le groupe des «invalides de catégorie 2» en raison de sa «maladie». De ce fait, il était dans l'impossibilité de trouver du travail et il ne touchait qu'une très petite pension de l'Etat. Il donnait chaque semaine, dans son appartement de Moscou, des récitals où il présentait ses arrangements musicaux sur des oeuvres de poètes soviétiques, souvent devant un public nombreux.

Après plusieurs avertissements de la police, M. Startchik a été convoqué, le 26 août 1976, à un hôpital psychiatrique de Moscou où on lui a conseillé «d'arrêter de chanter des chansons, (car) la poursuite de cette activité pourrait indiquer une aggravation de sa maladie».

Cinq jours plus tard, la police a pénétré dans son appartement pendant un récital, a pris les noms de toutes les personnes présentes et en a arrêté une quinzaine au moment où elles quittaient les lieux.

Le 15 septembre, M. Startchik a été de nouveau convoqué au poste de police où il a été accueilli par des médecins et des fonc-

tionnaires du Comité de la sécurité d'Etat (KGB). Il a été conduit à l'hôpital psychiatrique (civil) Stolbovoya, non loin de Moscou.

Le groupe de citoyens qui s'est formé à Moscou pour surveiller l'application par l'Union soviétique de l'accord d'Helsinki de 1975 dans le domaine des droits de l'homme a signalé, le 12 octobre, que les psychiatres avaient recommencé d'administrer à M. Startchik des injections d'halopéridol.

Il n'y a aucune raison de penser que M. Startchik soit atteint de maladie mentale ou qu'il constitue un danger pour la société ou pour lui-même. Il semble qu'il n'y ait aucune raison légitime justifiant son internement forcé dans une institution psychiatrique. Officiellement, il n'a pas encore été arrêté et, avant qu'il puisse être interné dans un hôpital psychiatrique carcéral, une enquête officielle doit être effectuée. Cette enquête devrait comporter un examen par une commission psychiatrique.

Veillez écrire des lettres rédigées en termes courtois, exprimant l'opinion qu'il ne semble y avoir aucune raison de considérer M. Startchik comme un malade mental, demandant que tout traitement médicamenteux soit immédiatement interrompu et que M. Startchik soit libéré le plus rapidement possible, et veuillez les adresser à: URSS, RSFSR, Moskovskaia oblast, st. Stolbovoya, Psikhia-tritcheskaia bolnitsa no. 5, Glavnomu Vrachu V. Kosyrevu (médecin chef de l'hôpital); et à: URSS, RSFSR, Moskva, Rakhmanovskiy Pereoulok 3, Ministerstvo Zdravookhraneniya SSSR, Ministru Borisu Petrovskomu (ministre de la santé).

NOUVELLES DISPARITIONS AU CHILI

De nouvelles vagues d'arrestations suivies de nombreuses disparitions ont éteint l'espoir de voir apparaître une tendance au rétablissement des droits civils et des droits de l'homme au Chili.

Alors que l'opinion internationale saluait la nouvelle de la mise en liberté de 400 personnes environ en mai-juin 1976, 385 autres personnes étaient arrêtées pendant la même période. Nombre d'entre elles ont ensuite réapparu dans le camp de détention Tres Alamos, tandis que d'autres sont toujours

portées disparues et que leur arrestation a été niée.

Les arrestations se sont poursuivies pendant les mois suivants. On a signalé récemment le cas de 27 personnes, nommément désignées, qui ont été arrêtées ou ont disparu en septembre. Il s'agit notamment de Luis RODRIGUEZ RADDATZ, qui aurait été arrêté par des agents de la DINA à l'aéroport alors qu'il s'appêtait à quitter le pays, le 23 septembre; de Raúl FARIAS JARA, responsable syndical de 73 ans, qui a disparu le 3 septembre; de Gonzalo PIWONKA FIGUEROA, ancien professeur d'université arrêté par la DINA à son bureau le 16 septembre; et de deux étudiants en sociologie.

L'inquiétude a repris lorsque, en juillet, on a découvert le corps de Carmelo SORIA, fonctionnaire du Centre latino-américain de démographie des Nations Unies, qui avait soutenu le programme de réforme agraire du gouvernement Allende. En outre, on a retrouvé en septembre, après qu'eut été signalée son arrestation, le corps, portant des traces de sévices, de Marta UGARTE ROMAN, professeur et ancienne fonctionnaire du comité du contrôle des prix du gouvernement précédent.

Les autorités ont affirmé que M. Soria était mort dans un accident d'automobile et que Mme Ugarte avait été victime d'un crime de droit commun. Toutefois, des informations de plusieurs sources confirment que ces deux personnes ont été victimes d'exécutions politiques.

La reprise des persécutions atteint un large éventail de groupes sociaux, et en particulier des opposants pacifiques et des juristes, des travailleurs sociaux et d'autres personnes qui viennent en aide aux prisonniers politiques et à leurs familles.

Veillez écrire des lettres rédigées en termes courtois, exprimant votre inquiétude devant les arrestations et les disparitions qui continuent et demandant l'application intégrale des procédures juridiques en matière d'arrestation et de détention, et les adresser à: General Augusto Pinochet, Presidente de la República, Edificio Diego Portales, Santiago de Chile; et à: Senor Jorge Alessandri, Presidente del Consejo de Estado, Edificio Diego Portales, Santiago de Chile.

Déontologie, suite de Bulletin CAT, p. 1

gés par deux membres néerlandais d'AI.

Le premier texte, intitulé *Professional Codes of Ethics against Torture* (Code déontologique contre la torture), est dû à Alfred HEIJDER, professeur de droit criminel à l'université d'Amsterdam et membre du Comité exécutif international d'AI (CEI). Le professeur Heijder y explique la nécessité de règles en la matière et indique quels devraient en être les critères. Il reprend dans ce texte les idées qu'il avait énoncées dans une communication préparée pour un séminaire d'AI lors du Congrès des Nations Unies pour la prévention du crime et le traitement des délinquants (Genève, septembre 1975).

Le second texte est dû à Herman van GEUNS, médecin à Rotterdam, ancien membre du CEI et président de la commission médicale à la Conférence d'AI pour l'abolition de la torture qui s'est tenue à Paris en décembre 1973, et a pour titre *The Responsibilities of the Medical Profession in Connection with Torture* (Les responsabilités de la profession médicale en ce qui concerne la torture).

La brochure contient en annexe le texte d'un projet de code pour les responsables de l'application des lois, préparé par le Comité des Nations Unies sur la prévention du crime

et la lutte contre la délinquance en juin/juillet 1976 (*Bulletin CAT* d'août), la Déclaration de Tokyo de l'Association médicale mondiale et une résolution pertinente du Conseil international des infirmières (*Bulletin CAT*, novembre 1975).

On y trouve également un projet de principes pour un code déontologique concernant la torture, à l'intention des hommes de loi, préparé par AI en consultation avec la Commission internationale de juristes.

Professional Codes of Ethics, Alfred Heijder et Herman van Geuns, 32 p., octobre 1976; publié par Amnesty International Publications, 53 Theobald's Road, Londres WC1X 8SP, Grande-Bretagne. Prix: 40 pence (1 dollar des Etats-Unis).

ENQUÊTE SUR DES ALLÉGATIONS DE TORTURE AU PÉROU

Au Pérou, des étudiants qui ont affirmé avoir été torturés par la police de sûreté après leur arrestation, en septembre, ont reçu l'assurance qu'une enquête officielle serait menée à la suite de leurs accusations.

Mais, en même temps, le ministre de l'intérieur, Luis CISNEROS VIZQUERRA, a prévenu les étudiants qu'il leur faudrait apporter des preuves à l'appui de leurs allégations. «Il est trop facile de porter de telles accusa-

tions et d'incriminer la police, a-t-il dit, et personne n'a le droit de prononcer à la légère le nom d'institutions et de particuliers.»

Le 15 octobre, AI a écrit au général Cisneros Vizquerra pour exprimer son appui à la décision de mener une enquête et aussi la crainte que l'avertissement du ministre n'intimide les victimes présumées, qui peuvent se croire menacées de poursuites judiciaires.

AI a en outre noté qu'il est en général impossible à la victime de présenter des preuves concluantes de torture et a souligné que la gravité des allégations justifiait une enquête approfondie et impartiale de la part des autorités.

SYRIE: NOUVEAUX DÉCÈS ATTRIBUÉS A LA TORTURE

AI a été informée qu'à nouveau deux prisonniers politiques en Syrie auraient succombé aux tortures subies (*Bulletin CAT* d'octobre).

Abdel Wahab AL TAYEB, Palestinien résidant en Syrie, serait mort à la prison Al Mezze, à Damas, au début de 1976.

Un autre Palestinien, M. AGGAB (son prénom n'est pas indiqué), arrêté en mars, aurait subi le même sort dans la même prison en avril 1976.